

COMITE SYNDICAL
Vendredi 12 Mars 2021 - 14h00

Ateliers Magelis

Ordre du jour

Approbation du Compte rendu du Comité Syndical du 27 janvier 2021

Rapports d'information

Compte rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical
à monsieur le Président du Pôle Image - Magelis

Rapport	n° 1	Compte de gestion 2020
Rapport	n° 2	Compte Administratif 2020
Rapport	n° 3	Affectation des résultats
Rapport	n° 4	Budget Primitif 2021
Rapport	n° 5	DIA n° 20-0845 - Autorisation d'ester en justice
Rapport	n° 6	Convention imprimerie Conseil Départemental de la Charente
Rapport	n° 7	Convention EUREKATECH 2021
Rapport	n° 8	Convention partenariat KissKissBankBank - Game Cup 2021
Rapport	n° 9	Convention COURANT 3D 2021
Rapport	n° 10	Tableau des effectifs 2021
Rapport	n° 11	Modification des Commissions Thématiques

Questions diverses

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL 27 janvier 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 janvier à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 15 janvier 2021.

Membres présents : Messieurs William JACQUILLARD, François NEBOUT, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY, Gérard ROY, Jacques CHABOT, Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Jeanne FILLOUX, Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jean-Hubert LELIEVRE, François BONNEAU, Madame Fabienne GODICHAUD.

Monsieur Mathieu HAZOUARD donne son pouvoir à madame Martine PINVILLE.

Membres consultatifs présents : Monsieur Daniel BRAUD, madame Anne FRANGEUL.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Andréas KOCH, madame Cécile FRANCOIS.

Assistaient à la séance : messieurs Frédéric CROS (DGS du SMPI Magelis), David BEAUVALLET (Directeur Marketing et Communication au SMPI Magelis), Jean-Paul CHIRON (Chargé de mission à la Région Nouvelle-Aquitaine) et Yannick UHEL (DGS à la commune d'Angoulême), Madame Marie PERRONNET (Régie Cinéma Nouvelle-Aquitaine).

Constatant que le quorum est atteint (14 présents - 15 voix), monsieur le Président ouvre la séance du Comité Syndical à 14h15.

Monsieur Jérôme SOURISSEAU soumet ensuite le compte-rendu du Comité Syndical du 2 décembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Par ailleurs, les membres du Comité Syndical donnent acte à Monsieur le Président (14 présents / 15 votants / 15 voix « pour ») des décisions prises par délégation du Comité sur la base de la délibération n° 39/2020 du 2 décembre 2020 et conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président poursuit l'ordre du jour avec l'exposé du **rapport n° 1** concernant les modifications de la représentation du Conseil Régional au sein du Comité Syndical du SMPI MAGELIS.

Il informe que la Commission permanente du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, réunie le 23 novembre 2020, a décidé de modifier la représentation du Conseil Régional au sein du Comité syndical du SMPI MAGELIS, comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Martine PINVILLE	Monsieur Jonathan MUÑOZ
Monsieur William JACQUILLARD	Madame Françoise COUTANT
Monsieur Mathieu HAZOUARD	Madame Anne-Laure BEDU
Monsieur Daniel SAUVAITRE	Madame Véronique MARENDAT

En application des statuts du Syndicat Mixte, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- *prennent acte du changement de représentants (titulaires et suppléants) du Conseil Régional au sein du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.*

Monsieur le Président expose ensuite le **rapport n°2** sur les Orientations Budgétaires pour 2021. Après avoir rappelé le contexte légal du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des effectifs du Pôle Image, monsieur Frédéric CROS présente le diaporama projeté (reprenant la trame du rapport envoyé aux élus).

Après cette présentation synthétique, monsieur le Président ouvre le débat.

Madame Valérie SCHERMANN mentionne qu'il n'y a pas d'école qui forme au métier d'assistant réalisateur. Elle fait remarquer également le problème de main d'œuvre notamment sur les postes d'encadrement et regrette que la gestion comptable ou juridique se fasse sur Paris. Il faudrait trouver les compétences localement.

Monsieur Daniel BRAUD rétorque que c'est une préoccupation pour tous les chefs d'entreprise et pas uniquement dans le secteur de l'Image. Il existe néanmoins des réseaux au sein des chambres consulaires.

Monsieur William JACQUILLARD indique qu'il faudrait mettre en place des modules particuliers selon les territoires.

Madame Valérie SCHERMANN indique que beaucoup de citoyens achètent en ce moment sur le territoire et qu'il y a du travail. Elle propose de créer un groupe de travail pour étudier cette question.

Monsieur le Président fait remarquer l'absence de groupement d'employeurs sur le territoire.

Madame Martine PINVILLE s'interroge sur l'intervention de la Région concernant le projet d'implantation de l'Ecole 42 Angoulême.

Monsieur le Président indique qu'au titre de l'année 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine versera une subvention pour l'acquisition des mobiliers et matériels informatiques. Il précise également que les contributions publiques seront subsidiaires aux fonds éventuellement recueillis par le recours au mécénat ou toute autre source de financement privé ou public.

Concernant la signalétique, madame Valérie SCHERMANN propose de la montrer aux membres du Comité avant de l'adresser au service de l'ABF. Monsieur le Président rappelle qu'une réunion de présentation a déjà eu lieu aux Studios Paradis avec un représentant de chaque collectivité.

Madame Anne FRANGEUL signale que les 3 axes de communication déclinés dans le rapport : un territoire où les talents s'épanouissent / un territoire où les projets se réalisent / un territoire où les entreprises s'accomplissent, ne sont pas suffisamment déterminants.

Madame Valérie SCHERMANN propose son aide à monsieur David BEAUVALLET pour l'organisation de la communication pour la sortie en salle cette année du film The French Dispatch de Wes ANDERSON tourné à Angoulême.

Monsieur le Président mentionne que des groupes de travail vont être constitués afin d'étudier chacun des thèmes de compétences abordés.

Monsieur Philippe BOUTY fait remarquer que le dossier des Studios Paradis a été laissé au placard.

Après avoir rappelé l'historique de la procédure mise en œuvre sur ce dossier, Monsieur le Président indique qu'il n'a pas souhaité prolonger une nouvelle fois le délai de la procédure demandé par la société KA2, et qu'une réunion du groupe de travail en charge de ce dossier est prévue en février prochain pour décider de l'avenir de ce site. Il annonce que les Studios Paradis seront ouverts au public cet été. L'idée sera de proposer un ticket unique pour visiter à la fois l'exposition du Festival de la BD installée au Chais Magelis mais aussi découvrir les décors de cinéma.

Monsieur Frédéric CROS indique que des travaux légers seront à prévoir pour cette réouverture (notamment la signalétique).

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- prennent acte des orientations budgétaires pour 2021 et de la tenue des débats, ainsi que des informations figurant dans le rapport.

Monsieur le Président présente le **rapport n°3** relatif aux demandes d'exonération de loyers et redevances dans le cadre de la crise sanitaire. Il rappelle que par délibération du 30 septembre 2020 des demandes d'exonérations de loyers ont reçues une réponse positive. Suite au deuxième confinement et notamment l'absence de réouverture des lieux de restauration, certains locataires ont sollicité le Pôle Image Magelis.

Monsieur le Président propose d'accepter les demandes d'exonérations de loyers suivantes :

- Bar Tabac Le Nil pour la période courant de novembre 2020 à février 2021,
- Le River, pour la période courant de novembre 2020 à février 2021,
- Les Mains Sales, pour la période courant de novembre à décembre 2020.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- *approuvent les exonérations de loyers telles que proposées par monsieur le Président.*

Il s'ensuit la présentation du **rapport n°4** sur l'Ecole 42 Angoulême, l'adhésion et le versement d'une subvention à l'association au titre de l'année 2021.

Monsieur le Président rappelle que ce projet d'implantation de 42 Angoulême est porté à l'origine par le Département de la Charente, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême. C'est au sein du Campus Image, sur les rives du fleuve Charente, qu'un bâtiment de près de 1 300 m² est en cours de rénovation pour accueillir l'école. Son installation et son lancement ont été confiés au Pôle Image Magelis qui anime et coordonne le Campus de l'image réunissant actuellement douze écoles d'enseignement supérieur dans le domaine de l'image.

L'école 42 Angoulême est gérée par l'association du même nom, association loi 1901 dont l'Assemblée constitutive se tiendra le 5 février 2021. L'ouverture de l'école est prévue pour l'automne 2021 (première Piscine).

Monsieur le Président propose d'adhérer à l'association Ecole 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine en qualité de membre de droit, avec six représentants au sein de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, à la suite de la création de l'association, et pour faire face aux premiers frais (partenariat Ecole 42, frais de création, salaire du directeur, frais de communication), il est proposé de voter une subvention de 200 000 euros dans le cadre d'une convention à intervenir avec l'association. Lorsque l'association aura définitivement arrêté son budget prévisionnel 2021, il sera proposé au comité syndical de voter une subvention complémentaire, couvrant l'ensemble des frais de fonctionnement 2021 de l'association Ecole 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- *acceptent le principe de l'adhésion du Syndicat Mixte à l'association Ecole 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine ;*
- *ratifient les statuts de l'association Ecole 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine ;*
- *acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre l'association Ecole 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 € ;*
- *autorisent monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents ;*
- *désignent les six représentants du Syndicat Mixte à l'Assemblée Générale de l'association comme suit :*
 - *Monsieur Jérôme SOURISSEAU,*
 - *Monsieur François BONNEAU,*
 - *Monsieur William JACQUILLARD,*
 - *Madame Martine PINVILLE,*
 - *Monsieur Gérard ROY,*
 - *Madame Valérie SCHERMANN ;*

- *autorisent monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

Le projet de convention relatif au financement de l'EMCA, objet du **rapport n°5**, est présenté. Cette convention a pour but de préciser les obligations des deux partenaires (Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Chambre de Commerce et d'Industrie) et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis. Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- *acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2020 ainsi présentée et autorisent sa signature.*

Après la présentation du **rapport n°6** relatif au soutien à l'association du Festival du Film Court d'Angoulême pour l'organisation du Festival International du Film Court d'Angoulême (FIFCA) et de la Fête du Court Métrage 2021, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- *approuvent le principe et les termes de la convention établie entre l'association du Festival du Film Court d'Angoulême et le SMPI Magelis dans le cadre du Festival International du Film Court d'Angoulême qui se tiendra sa 18ème édition du 7 au 11 avril 2021.*

Le **rapport n°7** concernant l'organisation de la quatrième édition du Festival d'animation française à New-York, Animation First qui aura lieu du 5 au 15 février 2021 est exposé.

Madame Valérie SCHERMANN indique ce festival a été initié à Angoulême. Elle trouve que 7 000 € de soutien financier, c'est peu, et suggère de doubler cette somme pour avoir une meilleure visibilité.

Monsieur le Président fait part que pour certains cette somme peut paraître élevée.

Monsieur Gérard DESAPHY propose qu'une commission statue sur les attributions de subventions. Il se demande à quoi servent les 7 000 € et quel rayonnement cela peut apporter.

Monsieur William JACQUILLARD s'interroge sur les relations du SMPI Magelis et souhaite savoir comment s'y prend-on ?

Monsieur David BEAUVALLET précise que cette année ce festival étant en virtuel, il n'y aura pas beaucoup de visibilité.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- *approuvent le principe d'un soutien financier du Pôle Image Magelis au FIAF, pour un montant de 7 000 €, pour l'édition 2021 du Festival d'animation française, Animation First et autorisent la signature de la convention de partenariat afférente.*

Après l'exposé du **rapport n°8** afférent à la DIA n° 20-0845 pour le bien situé au 2, rue du Canal à Angoulême, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'exercer leur droit de préemption sur ce bien et d'autoriser monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de cet immeuble pour un montant de 150.000 €, hors frais de commission et d'acte.*

L'exercice du droit de préemption est motivé par la localisation du bien, dans un îlot massivement maîtrisé par le SMPI MAGELIS au cœur du Pôle Image, ce qui permettra l'extension de la résidence étudiante existante et répondra au besoin en logements des étudiants du Campus de l'Image.

Monsieur le Président termine l'ordre du jour avec la présentation du **rapport n° 9** sur le Bilan / Ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement *qui est adopté à l'unanimité.*

En l'absence de remarques complémentaires ou de questions divers, la séance est levée à 16h15.

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 12 Mars 2021

RAPPORT D'INFORMATION N°1

Compte - rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis

Par délibération n° 39/2020 du 2 décembre 2020, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte - rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
19/01/2021	Association NEF Animation	Convention de partenariat pour la 2 ^{ème} édition de la revue du film d'animation Blink Blank : appui communicationnel par une visibilité de la Revue sur le site internet, newsletter et réseaux sociaux institutionnels de MAGELIS et versement d'une somme forfaitaire de 2 000 euros.
21/01/2021	Sapin Sympa Ego comme X Café Creed L'Atelier du Gratin Alexei KISPREDILOV Comme une Orange Marcel O'LEARY et Mathilde LAILLET Trafic Image Passerelle Images	Convention précaire pour l'occupation de différents locaux au 107, rue de Bordeaux, jusqu'au 30 novembre 2022, pour accueillir les activités de création et de production des occupants. Pas de redevance, ni de remboursement de la TF. Mais règlement de provisions mensuelles pour charges au prorata de la surface occupée. Abonnements et consommations liés au téléphone et à l'internet, à la charge du preneur, de même que le nettoyage, la surveillance et l'assurance des parties privatives.
21/01/2021	SARL Des Tours Gourmands	Convention d'occupation précaire du domaine public, 40 m ² sur le parvis des Chais Magelis à Angoulême, pour une durée de 12 mois, renouvelable tacitement, pour une durée identique dans la limite de trois ans. Redevance mensuelle d'occupation du domaine public de 150 € Toutes Charges Comprises (TCC).

21/01/2021	Association Musiques Métisses	Convention de mise à disposition des Studios Paradis, Quai de la Charente à Angoulême, pour les besoins de la 45 ^{ème} édition du festival Musiques Métisses.
21/01/2021	Association Musiques Métisses	Convention de mise à disposition temporaire de locaux et mobiliers à la Maison Alsacienne au 2, rue de la Charente à Angoulême, pour les besoins de la 45 ^{ème} édition du festival Musiques Métisses.
21/01/2021	Association Musiques Métisses	Convention d'occupation précaire et révocable du parvis et des alentours des Chais Magelis au 21, rue des Papetiers à Angoulême, pour les besoins de la 45 ^{ème} édition du festival Musiques Métisses.
21/01/2021	La Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image	Convention de mise à disposition temporaire de deux salles sises au rez-de-chaussée des Studios Paradis, Quai de la Charente à Angoulême, du 19 janvier 2021 au 23 mai 2021.

**Le Président,
Jérôme SOURISSEAU**

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 12 mars 2021

RAPPORT N°1

COMPTE DE GESTION POUR L'ANNEE 2020

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Payeur Départemental concernant l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'exercice est en accord avec les chiffres du Compte Administratif 2020 du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et prendre acte :

- du Compte de Gestion 2020 de Monsieur le Payeur Départemental,
- et de la concordance entre ces chiffres et ceux du Compte Administratif 2020 du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis.


Jérôme SOURISSEAU
Président du Pôle Image Magelis

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 12 mars 2021

RAPPORT N°2

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2020

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Compte Administratif pour l'exercice 2020, soit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	7 669 641,07 €	8 319 792,45 €	650 151,38 €
Investissement	2 842 742,98 €	7 237 859,43 €	4 395 116,45 €
Total	10 512 384,05 €	15 557 651,88 €	5 045 267,83 €

Compte tenu du niveau de l'excédent global de clôture observé à fin 2019 qui avait été repris en totalité lors du vote du Budget Primitif 2020, l'excédent global de clôture au 31/12/2020 du Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis ressort donc à :

	Excédent cumulé au 31/12/2019	Résultat 2020	Excédent cumulé au 31/12/2020
Fonctionnement	2 250 075,72 €	650 151,38 €	2 900 227,10 €
Investissement	4 073 413,46 €	4 395 116,45 €	8 468 529,91 €
Total	6 323 489,18 €	5 045 267,83 €	11 368 757,01 €

Un rapport traitant de l'affectation définitive des résultats à fin 2020 pour le vote du Budget Primitif 2021 est proposé au vote au cours de la séance de ce Comité Syndical.

Je vous propose de prendre connaissance des éléments du Compte Administratif en examinant les chiffres repris par sections et chapitres budgétaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La consommation des crédits de fonctionnement 2020 s'établit à **7 669 641.07 €**.

L'analyse des dépenses par chapitre comptable fait ressortir les éléments suivants :

Chapitre 011 – Charges à caractère général.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à l'activité et au développement du Syndicat Mixte (frais de gestion et de structure, communication, honoraires des titulaires des marchés de prestations intellectuelles, prestations diverses liées au fonctionnement...).

☞ Crédits ouverts : 2 210 000 €

☞ Consommation : 1 207 737.11 € soit 55 % des crédits ouverts.

Les principaux articles sont les suivants :

- **60612** – énergie, électricité pour 240 017.46 € ;
- **6068** – autres matières et fournitures pour 13 014.52 € ;
- **6132** – Locations immobilières pour 12 963.20 € ;
- **6135** – locations mobilières pour 21 257.42 € ;
- **614** – charges locatives pour 63 820.31 € ;
- **61521** – terrains pour 19 115.96 € ;
- **615221** – entretien bâtiments publics pour 20 496.73 € ;
- **615228** – entretien autres bâtiments pour 23 786.96 € ;
- **6156** – maintenance pour 76 311.67 € ;
- **6161** – primes d'assurances pour 33 609.54 € ;
- **6182** – documentation générale pour 11 420.67 € ;
- **6185** – frais de colloques (dont salons) pour 79 387.19 € ;
- **6226** - honoraires pour 103 728.72 € ;
- **6236** – catalogues et imprimés pour 38 086.23 € ;
- **6237** – publications pour 10 985.42 € ;
- **6247** – transports collectifs pour 12 917.55 € ;
- **6257** – réceptions pour 23 678.71 € ;
- **6262** – frais de télécommunication pour 21 275.13 € ;
- **6281** – concours divers, cotisations pour 14 741.30 € ;
- **6283** – frais de nettoyage de locaux pour 26 949.33 € ;
- **6288** – autres services extérieurs pour 39 690.14 € ;
- **63512** – taxes foncières pour 237 324 € ;

Chapitre 012 – Charges de personnel.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la rémunération du personnel propre au Syndicat Mixte, en y intégrant les charges sociales, les cotisations aux organismes de gestion ainsi que les frais de formation.

☞ Crédits ouverts : 910 000 €

☞ Consommation : 841 445 € soit 92 % des crédits ouverts pour 13.6 ETP

Chapitre 042 – Transferts entre sections.

☞ Crédits ouverts : 717 000 €

☞ Consommation : 4 176 137.88 €

Soit 716 375.41 € au titre des dotations aux amortissements et 3 459 762.47 € liés aux écritures de cessions (cession des immeubles 11, 49 et 51 avenue de Cognac, 97 rue de Bordeaux et 20 rue Coulomb).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des subventions de fonctionnement versées par le Syndicat Mixte à d'autres organismes publics ou privés.

☞ Crédits ouverts : 1 530 000 €

☞ Consommation : 1 202 595.74 € soit 79 % des crédits ouverts.

Pour mémoire, les organismes ayant reçu un soutien financier du Syndicat Mixte pour l'année 2020 sont les suivants :

■ Formation / Ecoles de l'image

Créadoc – CIBDI	13 300 €
Créadoc – Université de Poitiers	30 547 €
Emca	250 000 €
Enjmin	680 000 €
SCCUC	4 400 €
RECA	1 500 €
Laboratoire de recherche en sciences humaines Limoges (Auteurs BD)	5 000 €
Eesi (Résidence de narration graphique)	5 000 €
Eesi (Partenariat Fibd 2020)	1 250 €
CCIT (Résidence Emca)	1 600 €

■ Associations / Collectifs d'auteurs

Comme une orange	6 000 €
Fichtre Diantre	4 500 €
Eidola	6 000 €
Ion	7 000 €
Les mains sales	20 000 €
Association du Fibd	3 000 €
Les dauphins de la BD	500 €
Passerelle Image	2 000 €
Collectif des hiboux	2 500 €

Association Le Bouc	5 000 €
Plume électrique	5 000 €
Biscoto	15 000 €

▪ Autres associations

KissKissBankBank (Game cup)	22 500 €
Cartoon Movie	30 000 €
Prenez du relief	12 000 €
Nef Animation	1 000 €
Festival du film court	5 000 €
French Institute Alliance Française	7 000 €
Association Technopôle Eurêkatech	30 000 €

▪ Autres

CIBDI / Maison Des Auteurs	2 036.96 €
----------------------------	------------

soit un montant total de 1 178 633.96 €.

A ce montant s'ajoutent un montant de 11 681.10 € d'exonérations de loyers, 2 670.90 € au titre des concessions et brevets, 375.67 € de frais de mission des élus, 6 402.61 € de créances admises en non-valeur et créances éteintes, ainsi que 1.50 € au titre des prélèvements à la source.

Le Smpi s'est également acquitté en 2020 d'une cotisation de 2 830 € suite à son adhésion à l'ATD 16.

Chapitre 66 – Charges financières.

☞ Crédits ouverts : 220 400 €

☞ Consommation : 199 383.18 € soit 90 % des crédits ouverts

Il s'agit de divers frais financiers à hauteur de 7.5 € et des intérêts d'emprunt pour 199 375.68 €.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

☞ Crédits ouverts : 20 000 €

☞ Consommation : 6 342.16 €

Les charges exceptionnelles correspondent à des remboursements de charges effectués au profit de locataires du Syndicat Mixte (remboursement trop perçu sur charges 2019).

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions.

☞ Crédits ouverts : 36 000 €

☞ Consommation : 36 000 €

Ce montant correspond aux dotations aux provisions pour risques (créances douteuses dont le recouvrement semble compromis) telles que votées par délibération n°16 du 19/06/2020.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'établissent sur l'année 2020 à **8 319 792.45 €**.

Chapitre 013 – Atténuation de charges.

☞ Réalisations : 32.17 €

Ces recettes d'ordre correspondent à des remboursements sur cotisations.

Chapitre 042 – Transferts entre sections.

☞ Crédits ouverts : 717 000 €

☞ Réalisations : 785 615.88 €

Ces recettes d'ordre correspondent aux écritures d'amortissements 2020 à hauteur de 715 853.41 € ainsi qu'à la constatation de la moins-value dans le cadre de la cession à la Sas Immobilière pour 69 762.47 € (moins-value sur la cession du 51 avenue de Cognac).

Chapitre 74 – Dotations et participations.

☞ Crédits ouverts : 3 000 000 €

☞ Réalisations : 3 081 000 €

Les participations statutaires ont été titrées en totalité pour un total de 3 000 000 € qui s'établissent en fonction de la clé de répartition statutaire à :

- Département de la Charente	1 800 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Grand Angoulême	300 000 €

Aux participations s'ajoute un montant de 81 000 € correspondant aux recettes des Rencontres Animation Formation (6 000 €) et au partenariat passé avec le CNC (75 000 €).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

☞ Crédits ouverts : 600 000 €

☞ Réalisations : 1 054 475.75 €

Il s'agit :

- des revenus des immeubles pour 920 412.71 €,
- d'une compensation de la Caisse des Dépôts au titre du Supplément Familial de Traitement pour 2 063 €,
- des remboursements des fluides du musée de la BD par la Cité pour 117 347.05 €
- du remboursement par Nexity de charges assumées par le Smpi en lieu et place du Syndic de copropriété pour le Nil (changement de titulaires de contrats non pris en compte par les fournisseurs) pour 6 279.08 €,
- des régularisations liées à l'octroi des tickets restaurant pour 6 842.50 € (participations des agents),

- d'un remboursement d'accréditations pour 1 386 € suite à l'annulation du Forum Cartoon en présentiel,
- et de divers remboursements, notamment fluides et entretien sur le patrimoine pour 145.41 €.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels.

☞ Réalisations : 3 392 268.65 €

Il s'agit :

- des produits des cessions d'immobilisations à hauteur de 3 390 000 € (vente à la Sas Immobilière des immeubles 11, 49 et 51 avenue de Cognac, 97 rue de Bordeaux et 20 rue Coulomb),
- d'un recouvrement après admission en non-valeur pour 3.74 €,
- de remboursements divers (Cofely, Tickets restaurant Natixis notamment) pour 2 264.91 €.

Chapitre 78 – Reprise sur amortissements et provisions.

☞ Réalisations : 6 400 € soit la reprise partielle (délibération n°16/2020) de la provision constituée sur l'exercice 2018.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La consommation des crédits d'investissement 2020 s'élève à **2 842 742.98 €**.

Les dépenses d'investissement doivent être analysées en tenant compte de la distinction **HORS OPERATION** et **OPERATION INDIVIDUALISEE**. En effet, le vote du Budget Primitif 2019 et les Décisions Modificatives du Syndicat Mixte du Pôle Image avaient individualisé sept opérations :

- Acquisitions foncières
- 111/117 rue de Bordeaux
- Centre de doc
- 49 boulevard Besson Bey
- Studios Paradis
- Eesi
- Cinéma Eperon

1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION

Chapitre 040 – Transferts entre sections.

☞ Crédits ouverts : 717 000 €

☞ Consommation des crédits à hauteur de 785 615.88 € correspondant aux écritures (compte 13) liées aux amortissements des participations et subventions 2020 conformément à la délibération 43/2013 du 18 juin 2013 et ce, pour un montant de 715 853.41 €.

Ces reprises d'amortissement de subventions d'équipement transférables permettent de neutraliser la charge des amortissements.

Par ailleurs, une écriture de 69 762.47 € a été passée au compte 192 afin de constater la moins-value sur cession de l'immeuble situé au 51 avenue de Cognac.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales.

☞ Crédits ouverts : 37 000 €

☞ Consommation : 36 738.36 € correspondant à des transferts en comptes définitifs relatifs au 93 boulevard Besson Bey pour 14 668.36 € et à des transferts au compte d'attente des études et insertions relatives à l'opération de réhabilitation du 49/51 boulevard Besson Bey (22 070 €).

Chapitre 16 – Emprunts.

La consommation des crédits sur ce chapitre est de 694 704.84 € se décomposant comme suit :

- 1641 Amortissement d'emprunts : 666 461.93 €
- 165 Remboursements caution : 13 574.55 €
- 16878 Dettes envers autres particuliers (viager) : 14 668.36 €

Un montant de 3 700 € est proposé en report sur le budget 2021.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles.

☞ Crédits ouverts : 117 626 €

☞ Consommation : 25 476 €

- 6 066 € pour le site web,
- 7 500 € pour l'étude de programmation sur le 84 rue de Bordeaux,
- 2 520 € pour la création d'un modèle de convocation dématérialisée
- 6 240 € pour la base de données auteurs,
- ainsi que 3 150 € correspondant à l'acquisition d'une application pour table tactile.

Un montant de 1 605.60 € est proposé en report sur le budget 2021.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement.

☞ Crédits ouverts : 100 000 €

☞ Consommation de crédits sur ce chapitre : 61 000 € (Association Saxifraga 6 000 €, association Sapin sympa 5 000 € et Agcnam Enjmin 50 000 €).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

Ces dépenses représentent les travaux réalisés par le Syndicat Mixte hors opérations ainsi que l'ensemble des acquisitions de matériels.

☞ Consommation : 105 521.25 €

Les principales dépenses réelles sont :

- Acquisition divers matériels et mobiliers à hauteur de 3 934.19 € pour Créadoc, 24 996.30 € de matériels et mobiliers (mobilier et matériel informatique pour les services du Smpi, micros des Ateliers Magelis, équipement salle vidéo conférence Maison alsacienne).

- Travaux sur patrimoine immobilier pour 76 590.76 € :

Maison alsacienne		2 663.81 €
Musée BD		8 998.59 €
11 avenue de Cognac	1	082.88 €
Ateliers Magelis		46 114.49 €
Bâtiment Ronsard	2	566.92 €
Commerces du Nil		9 701.53 €
8 rue de Saintes		2 831.39 €
20/22 rue de Saintes		639.14 €
111/117 rue de Bordeaux		992.01 €

Un montant de 48 584.40 € est proposé en report sur le budget 2021.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours.

☞ Consommation sur ce chapitre : 78 965.88 € correspondant à des avances forfaitaires sur les marchés passés pour la réhabilitation du 49/51 boulevard Besson Bey et sur les travaux de toiture à réaliser dans le cadre de la copropriété sur l'immeuble situé 3 rue traversière saint cybard.

Un montant de 12 800 € est proposé en report sur le budget 2021.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières.

☞ Consommation sur ce chapitre : 3 400 € correspondant à une caution et une consignation auprès du tribunal judiciaire dans le cadre des travaux de réhabilitation du 49/51 boulevard Besson Bey.

2 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES

OPERATION n° 0701 : Acquisitions Foncières

☞ Crédits ouverts : 600 000 €

☞ Consommation : 97 385.26 € pour l'acquisition du 105 rue de Bordeaux.

Un montant de 45 000 € est proposé en report sur le budget 2021 (acquisition du 178 rue de Bordeaux – délibération n°34/2020).

Le SMPI Magelis reste attentif aux opportunités foncières du quartier pour de se positionner sur d'éventuels achats afin de conserver une réserve foncière suffisante pour les prochaines années. Le comité syndical a, sur 2021, d'ores et déjà décidé de préempter le bien situé au 2 rue du Canal pour un montant de 150 000 € hors frais d'acte.

OPERATION N°1501 : 111/117 rue de Bordeaux

☞ Crédits ouverts : 1 800 000 €

☞ Consommation : 9 829.89 € (relevés, préparation terrain, création d'un accès)

OPERATION N°1701 : Centre de doc

☞ Aucune réalisation

OPERATION N°1702 : 49 Boulevard Besson Bey

☞ Crédits ouverts : 2 314 823 €

☞ Consommation : 697 210.70 € correspondant à des honoraires (solde étude de programmation, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination sps) et aux travaux en cours.

Les consommations des crédits de paiement de 2018 à 2020 s'élèvent sur cette opération à 823 278.37 €. La réception des travaux est programmée pour le troisième trimestre 2021.

OPERATION N°1703 : Studios Paradis

☞ Consommation : 17 100 € correspondant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec le cabinet Sémaphores Expertise.

OPERATION N°1801 : EESI

☞ Aucune réalisation

OPERATION N°1901 : Cinéma Eperon

☞ Crédits ouverts : 348 438.96 €

☞ Consommation : 229 794.92 € correspondant aux travaux d'aménagement du bâtiment qui ont débuté en janvier 2020 afin de permettre de disposer d'un équipement opérationnel pour l'édition 2020 du FFA.

Un montant de 10 121.15 € est proposé en report sur le budget 2021.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'établissent sur l'année 2020 à **7 237 859.43 €**.

Chapitre 040 – Transferts entre sections.

☞ Crédits ouverts : 717 000 €

☞ Consommation : 4 176 137.88 €

Soit 716 375.41 € au titre des amortissements des immobilisations et 3 459 762.47 € liés aux écritures de sortie de l'actif et plus-value suite à la cession à la Sas Immobilière des immeubles 11, 49 et 51 avenue de Cognac, 97 rue de Bordeaux et 20 rue Coulomb (plus-value à hauteur de 346 954.85 €).

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales.

☞ Crédits ouverts : 37 070 €

☞ Consommation : 36 738.36 € correspondant aux transferts en compte définitif (immeuble 93 rue de Bordeaux) et transfert en compte d'attente (étude et insertion 49/51 boulevard Besson Bey).

Chapitre 10 – Dotations – Fonds divers.

☞ Crédits ouverts : 15 000 €

☞ Recettes perçues : 16 776.38 € correspond au versement du Fonds de compensation de la TVA 2018.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement.

☞ Crédits ouverts : 3 000 000 €

☞ Recettes perçues : 3 000 000 €

Les participations statutaires 2020 ont été titrées en totalité pour un total de 3 000 000 € qui s'établissent en fonction de la clé de répartition statutaire à :

- Département de la Charente	1 800 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Grand Angoulême	300 000 €

Chapitre 16 – Emprunts.

☞ Recettes perçues : 2 099.17 € correspond à des versements de cautions dans le cadre de la gestion immobilière.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

☞ Recettes perçues : 907.64 € (remboursement de frais d'actes).

Chapitre 23 – Immobilisations en cours.

☞ Recettes perçues : 5 200 € (remboursement d'avance forfaitaire dans le cadre des marchés passés pour la réhabilitation du 49/51 boulevard Besson Bey).

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et adopter le compte administratif 2020 du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.

Jérôme SOURISSEAU

Président du Pôle Image Magelis

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 12 mars 2021

RAPPORT N°3

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif 2020 dont les résultats sont les suivants :

- excédent de la section d'investissement de **4 395 116.45 €**;
- excédent de la section de fonctionnement de **650 151.38 €**.

Ces résultats sont à incorporer au résultat global de clôture de fin 2019 qui était de :

- l'excédent global d'investissement de **4 073 413.46 €**;
- l'excédent global de fonctionnement de **2 250 075.72 €**.

Soit à fin 2020

- l'excédent global d'investissement est de **8 468 529.91 €** ;
- l'excédent global de fonctionnement est de **2 900 227.10 €**.

Le résultat global de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer cet excédent partiellement ou totalement dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement (compte 1068).

L'excédent global d'investissement permet d'assurer la couverture du volume des reports d'investissement 2020 (tableau annexé). Il vous est cependant proposé d'affecter partiellement l'excédent global de la section de fonctionnement en réserve pour assurer le financement des opérations à venir de la section d'investissement et partiellement en report à nouveau de la section de fonctionnement du Budget 2021.

L'affectation proposée est la suivante :

- En report à nouveau au compte 002 de la section de fonctionnement : **2 700 227.10 €**
- En réserve au compte 1068 de la section d'investissement : **200 000 €**

Parallèlement, il vous est proposé d'affecter totalement l'excédent global de la section d'investissement sur la section d'investissement du Budget Primitif 2021.

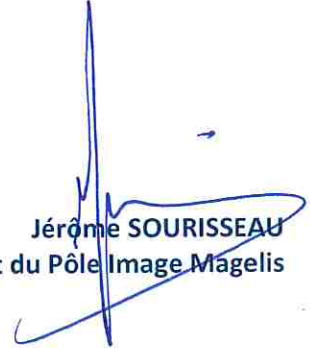
*

*

*

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur les affectations de résultats telles que présentées dans ce rapport.

Jérôme SOURISSEAU
Président du Pôle Image Magelis



COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 12 mars 2021

RAPPORT N°4

BUDGET PRIMITIF 2021 DU SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE - MAGELIS

Le Budget Primitif 2021 du Syndicat Mixte du Pôle Image - MAGELIS a été construit de manière à couvrir les engagements pris pour l'année 2021, tels que présentés lors des orientations budgétaires le 27 janvier dernier.

Au préalable, sont à noter les éléments suivants :

- le vote du Budget Primitif 2020 avait intégré la reprise en totalité des excédents cumulés de fonctionnement et d'investissement constatés à fin 2019, en conservant cette réintégration par section -fonctionnement et investissement- avec respectivement 2 250 075.72 € et 4 073 413.46 €.
- la présentation des reports d'investissement 2020 est annexée à la maquette du Budget Primitif et appellera également un vote du Comité Syndical ;
- le Budget Primitif 2021 ainsi présenté prend également acte de la reprise anticipée des résultats et de l'affectation prévisionnelle des résultats de l'excédent global de clôture constaté à fin 2020, proposant ainsi un report à nouveau de l'excédent global de fonctionnement sur la section de fonctionnement à hauteur de 2 700 227.10 €, une reprise en réserve sur la section d'investissement à hauteur de 200 000 €, et celui d'investissement sur la section d'investissement soit 8 468 529.91 €.

En fonctionnement, les engagements de maîtrise budgétaire demeurent affirmés pour 2021 (coût de fonctionnement courant du syndicat contraint, charges financières contenues en raison de taux bas et diminution de l'encours, notamment). Le dispositif d'accompagnement est maintenu et renforcé pour ce qui est de l'accompagnement des écoles, avec l'arrivée du Master Réalisation de l'Université de Poitiers et Ecole 42. Les charges de fonctionnement liées à la gestion immobilière sont maintenues de sorte à assurer le maintien en bon état du parc immobilier mais les recettes liées aux loyers sont réduites suite à la vente programmée des studios Aredi.

L'excédent antérieur reporté, les recettes liées au patrimoine ainsi que des participations statutaires dont le montant est maintenu à 3 000 K€ pour cet exercice, permettent d'assurer l'équilibre de la section.

En investissement, les opérations lancées sur 2020 seront poursuivies.

Ainsi, les opérations menées en partenariat avec la Ville d'Angoulême (bâtiment Eesi, 111-117 rue de Bordeaux, Laubenheimer et Centre de documentation) se poursuivent et la phase opérationnelle est lancée sur 2021 (choix du maître d'œuvre en cours). De même l'opération de réhabilitation de locaux de l'Ecole 42 situés aux 49-51 boulevard Besson Bey avec une réception des travaux programmée pour septembre 2021.

De nouvelles opérations seront initiées : phase de programmation sur l'îlot 164/170 rue de Bordeaux. Une faisabilité réalisée en 2019 sur cet îlot composé de plusieurs bâtiments et placé au cœur du quartier de l'image a mis en avant un potentiel aménageable d'environ 2000m² de plancher. Au regard des besoins de surfaces grandissant pour les formations des étudiants de l'Image, la phase pré-

opérationnelle engagée à cette occasion pourrait se poursuivre pour recueillir et analyser les besoins de futurs occupants.

De même, des études pré-opérationnelles pourraient être engagées afin de vérifier l'opportunité, la faisabilité d'une opération d'aménagement et formuler un projet de construction d'une nouvelle résidence étudiante à proximité immédiate de la résidence L'Auberge Espagnole.

Sur cet exercice, l'équilibre de la section d'investissement peut être assuré avec un montant de participations statutaires maintenu à 3 000 K€.

Le budget ainsi proposé, comme cela a été initié avec le budget 2020, permettra de reconstituer un excédent de nature à assurer le financement du plan pluriannuel d'investissement envisagé pour les quatre années à venir sans variation trop importante des participations, mais sur la base d'un lissage de ces participations sur la période considérée et plus particulièrement 2023 et 2024 (exercices qui seront très consommateurs de crédits). Par ailleurs, sur 2021, les consommations de crédits prévus sur l'opération de réhabilitation du 49/51 boulevard Besson Bey laisse prévoir un résultat en investissement globalement à l'équilibre.

.....

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2021 se monteraient à 7 060 227.10 €.

CONSEIL JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

50 000 €

Ces dépenses intègrent la nécessité pour le Syndicat Mixte de pouvoir s'entourer d'experts intervenant sur des dimensions fiscales, juridiques ou administratives, afin de pouvoir défendre au mieux ses intérêts dans ces domaines, et ce, en fonction de la complexité des questions à résoudre, parfois dans le cadre de contentieux. Il s'agit également du coût engendré par la poursuite de la surveillance ainsi que le dépôt des noms de domaine de la marque Magelis. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur le financement participatif, la création d'une fondation destinée à soutenir les étudiants charentais des écoles de l'image.

ETUDES

20 000 €

Il s'agit de permettre de financer les études qu'il pourrait être nécessaire de lancer sur l'exercice.

IMMOBILIER

1 020 000 €

La prévision budgétaire intègre les frais de gestion et d'entretien du patrimoine foncier du Syndicat Mixte : taxes foncières, grosses réparations sur le patrimoine immobilier du SMPI, ainsi que les fluides liés au fonctionnement des bâtiments.

Ces crédits se décomposent comme suit :

- 270 000 € pour les taxes foncières et autres impôts (notamment droits de voirie),
- 750 000 € de frais de fonctionnement courant (fluides, entretien) et grosses réparations liés aux immeubles du SMPI.

Ce poste permet de maintenir du patrimoine du Smpi dans un bon état. Une partie de ces dépenses est compensée par une recette de fonctionnement correspondant aux remboursements demandés aux locataires conformément aux baux et conventions passés.

FRAIS DE PERSONNEL

925 000 €

Cette proposition d'inscription d'un montant de 925 000 € au chapitre 012 correspond aux salaires, charges et frais divers liés au personnel (cotisation Cnas, tickets restaurant, médecine du travail, formation).

Les dépenses de personnel peuvent être décomposées de la façon suivante :

- rémunérations et charges : 880 000 € correspondant à 15 ETP
- charges diverses : 45 000 € (formation continue, Tickets Restaurant, Cnas ...).

Ce poste intègre un possible recrutement dans le cadre de la mise en place d'un bureau de tournages.

FONCTIONNEMENT GENERAL

230 000 €

Ce poste budgétaire comporte toutes les dépenses de gestion et de fonctionnement nécessaires à la structure du SMPI : assurances, énergie, affranchissement, télécommunications, fournitures diverses, locations de matériel et locations immobilières, maintenance, déplacements.

INTERETS DES EMPRUNTS

200 000 €

Le capital restant dû s'élève au 1er janvier 2021 à 8 921 K€. La prévision des intérêts financiers s'établit à 200 000 €. Elle se décompose de la manière suivante :

- Emprunt 2013 - Crédit Agricole : 30 000 €
- Emprunt 2013 - Crédit Foncier : 30 000 €
- Emprunt Bâtiment Formation – Caisse des Dépôts : 44 000 €
- Emprunt Résidence étudiante – Crédit Agricole : 30 000 €
- Emprunt 2014 – La Banque Postale : 52 000 €
- Emprunt 2016 - Caisse des Dépôts : 11 000 €
- Emprunt 2016 - Crédit Foncier : 3 000 €

COMMUNICATION – PROMOTION

660 000 €

Evénementiel

205 000 €

Game Cup / Game Conf

75 000 €

En partenariat avec la plateforme de financement participatif kissKissBankBank, la Banque Postale, la région Nouvelle-Aquitaine, le CNAM-ENJMIN et Jeux vidéo Magazine, Magelis participe à la coupe de France du jeu vidéo dont la phase finale se déroulera à Angoulême. Ce sera l'occasion d'organiser un colloque professionnel d'une journée où une cinquantaine de dirigeants de studios français seront conviés.

<u>Immersity</u>	75 000 €
Conçu et organisé en partenariat avec les principales organisations professionnelles impliquées sur la filière de la réalité virtuelle (Uni-XR, le CNC, Pxn...), Immersity réunira à Angoulême début octobre des professionnels nationaux et internationaux de la réalité virtuelle. Il est adossé au festival Courant 3D que soutient par ailleurs Magelis.	
<u>Vfx</u>	25 000 €
Dans le contexte de la dynamique mondiale de la filière des effets spéciaux, nous organiserons au second semestre un colloque professionnel dédié à cette filière auquel nous associerons les organisations professionnelles concernées (CNC, FilmFrance...). L'objectif est de réunir une cinquantaine de protagonistes français impliqués sur la prospection internationale	
<u>Journée des Héros</u>	5 000 €
Les avant-premières des productions d'animations réalisées à Angoulême « Journées des Héros » continueront à être organisées à destination des enfants des centres sociaux et de loisirs de la Charente selon les contraintes sanitaires.	
<u>Image en Fête</u>	20 000 €
Nous renouvèlerons cette grande soirée gratuite et festive ouverte à la population Charentaise fin juin/début juillet selon les contraintes sanitaires. Elle se déroulera autour des Chais Magelis en partenariat avec la Cité de la bande dessinée. Une manière conviviale de faire découvrir les talents du Pôle Image à tous.	
<u>Événements divers (vœux, animation, expos...)</u>	5 000 €
<u>Outils de communication</u>	205 000 €
<u>Production audiovisuelle</u>	100 000 €
La réalisation de films continuera à être au centre de nos efforts de communication en 2021, en ce qu'elle contribue à valoriser fortement l'écosystème et à développer la viralité sur internet par son usage privilégié sur les réseaux sociaux. L'idée est de réaliser des formats assez courts sur les actualités de l'écosystème, en particulier des interviews de réalisateurs. Le film corporate de Magelis sera également réactualisé. Plusieurs formats pour le campus sont également à l'étude.	
<u>Internet et réseaux sociaux</u>	40 000 €
Le site Internet et les réseaux sociaux continueront à se concentrer sur l'attractivité du territoire en valorisant l'actualité et les talents. Les annuaires (talents, entreprises et écoles) seront encore améliorés. Facebook et LinkedIn seront les réseaux privilégiés car les plus efficaces pour les sujets concernant le Pôle. Nous développerons en parallèle un compte sur Instagram.	
<u>Achat d'espaces en presse professionnelle et catalogues salons</u>	20 000 €
L'achat d'espace concentré sur la presse professionnelle, ainsi que sur quelques catalogues de salons, permettra en 2021 de maintenir notre visibilité auprès des filières professionnelles. Une action spécifique dans la presse internationale pour la sortie de The french disptach est envisagée.	
<u>Relations presse et publiques</u>	15 000 €
Nous continuerons à nous faire accompagner par une agence professionnelle parisienne qui dialogue en permanence avec les journalistes que nous avons identifiés en 2019 et 2020.	
<u>Documentation, goodies</u>	10 000 €
Différents outils pourront être réalisés autour des événements professionnels que nous organisons (renouvellement des plaquettes, sacoches..).	
<u>Application mobile</u>	10 000 €
Nous développerons une appli « CinéTourisme » en lien avec les tournages sur le territoire et en relation avec les organisations locales concernées (Office de tourisme, ville, aggro...)	
<u>Signalétique Quartier de l'image</u>	5 000 €
La signalétique du « Quartier de l'image » est en cours d'implantation, conformément aux recommandations faites par l'Architecte des Bâtiments de France.	
<u>Edition / Expo auteurs BD</u>	5 000 €

Salons et conférences

250 000 €

La visibilité du Pôle sera maintenue sur les événements professionnels extérieurs permettant de promouvoir les différentes filières présentes sur le Pôle Image : bande dessinée, animation, jeu vidéo, réalité virtuelle, tournages... en lien avec nos actions de prospection et nos partenaires.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT / CHAPITRE 65

2 050 000 €

Le dispositif d'accompagnement comprend le financement accordé par le SMPI sur le volet formation ainsi que les subventions accordées sur l'exercice budgétaire.

Les propositions sont les suivantes :

❖ Subventions aux associations	300 000 €
❖ Exonérations de loyers	50 000 €
❖ Formation / Ecoles de l'image	1 700 000 €

Chaque année le Pôle Image soutient les écoles du Campus de l'Image par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, une subvention d'investissement ou une subvention sur une action spécifique. L'objectif est de continuer d'enrichir l'offre afin de répondre aux besoins d'une économie en constante évolution et mutation.

Montants prévisionnels :

• Emca	250 000 €
• Créadoc	60 000 €
• Master Assistant réalisateur	60 000 €
• Ecole 42	300 000 €
• Enjmin	680 000 €
• Nouvelles formations	250 000 €

FORMATION/ RECHERCHE

310 000 €

Parallèlement aux aides individuelles aux écoles, l'objectif du Pôle Image est de poursuivre et consolider le travail de mise en réseau des acteurs de la formation et le développement des relations entre les écoles, les universités, les acteurs culturels et les entreprises du territoire. L'objectif pour l'année 2021 est de continuer à renforcer les passerelles et les partenariats entre l'ensemble des acteurs : organisation de conférences, rencontres, projections, édition de DVD communs, livres recueil d'illustrations, festivals,... : 25 000 €

En 2021, le Pôle Image souhaite également favoriser la création sur son territoire et inciter de jeunes talents à s'installer. Pour ce faire il apportera son soutien aux étudiants et jeunes diplômés porteurs de projets d'édition ou de réalisation. Ce soutien se fera par le biais de diverses actions et notamment : bourses de résidence, mise à disposition d'ateliers, soutien financier aux associations d'étudiants ou de jeunes diplômés, organisation en partenariat avec le Collectif des Hiboux de plusieurs marchés de la jeune création et de la création indépendante, édition du Tome 6 du Fatoufanzine, soutien à l'organisation d'expositions : 30 000 €

Les Rencontres Animation Formation et les Rencontres Animation développement Innovation seront par ailleurs réitérées : 230 000 € comprenant une édition 2020 reportée et une édition 2021

Enfin en ce qui concerne la recherche, en 2021, le Pôle Image s'attachera à favoriser et développer les partenariats et collaborations avec les universités régionales : 25 000 €.

Les actions pour 2021 :

- Soutien au partenariat de recherche « Création, Images et Interactivités numériques » réunissant le Cnam-Enjmin, l'Université de Poitiers, le CNRS et l'EESI
- Poursuite et fin de l'étude sur les conditions de vie des auteurs de bande dessinée en Charente menée par l'Université de Limoges (Laboratoire de recherche en sciences humaines)
- Participation au Réseau régional de recherche Nouvelle-Aquitaine en bande dessinée
- Participation à l'organisation de diverses manifestations scientifiques à l'instar des Rencontres de la Bande Dessinée : Penser et comprendre la bande dessinée en partenariat avec l'Université de Poitiers
- Réponse à des appels à projet recherche régionaux, nationaux et internationaux en partenariat avec des laboratoires universitaires
- Mise en relation entre chercheurs et entreprises

Le Pôle Image pourra notamment accompagner financièrement certains projets de recherche réunissant des universitaires et des entreprises afin d'amorcer les collaborations. Il pourra également co-financer des thèses.

CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	650 000 €
DOTATIONS AUX PROVISIONS	30 000 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	600 000 €
DEPENSES IMPREVUES	395 227.10 €

L'équilibre de la section de fonctionnement pour un total de 7 060 227.10 € serait réalisé de la façon suivante :

Reprise de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement :	2 700 227.10 €
Revenus des immeubles (loyers)	710 000 €
Amortissements	650 000 €

Les participations statutaires du Département de la Charente, de la Ville d'Angoulême, de la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême seraient donc respectivement de :

- pour le Département de la Charente	1 800 000 €
- pour la Ville d'Angoulême	300 000 €
- pour la Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- pour la Communauté d'agglomération GrandAngoulême	300 000 €
Soit	3 000 000 €

.....

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget 2021 sont présentées en distinguant celles hors opérations et celles intégrées à des opérations individualisées.

1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION **4 319 829.76 €**

Chapitre 020 – DEPENSES IMPREVUES **603 139.76 €**

Chapitre 040 – TRANSFERTS ENTRE SECTIONS **650 000 €**

Il convient d'inscrire 650 000 € correspondants aux écritures liées aux amortissements des participations et subventions conformément à la délibération 43/2013 du 18 juin 2013. Ces reprises d'amortissement de subventions d'équipement transférables permettent de neutraliser la charge des amortissements.

Chapitre 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES **20 000 €**

Ces crédits correspondants aux écritures d'ordre (transfert au compte définitif) liées au viager du 93 boulevard Besson bey. Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Chapitre 16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNT **733 700 €**

- 16411 Amortissement d'emprunts : 680 000 €
 - Soit
 - Prêts contractés sur l'exercice 2013 : 200 000 €
 - PLS Résidence étudiante : 105 000 €
 - Prêt Bâtiment Formation : 97 500 €
 - Prêts contractés sur l'exercice 2014 : 137 500 €
 - Prêts contractés sur l'exercice 2016 : 140 000 €
- 165 Dépôts et cautionnements reçus : 30 000 €
- 16878 Autres dettes (viager) : 23 700 € dont 3 700 € en report

L'encours de la dette avait augmenté fortement avec la décision de recourir à l'emprunt pour financer les investissements à compter de 2013 pour dépasser 12 millions d'euros en 2016. La reprise du financement des investissements par des participations statutaires à compter de 2017 a permis un désendettement avec diminution constante de l'encours. Il s'élève à 8.921 millions d'euros au 1er janvier 2021. La poursuite de cette politique de désendettement permettra de le ramener à 4.9 millions à fin 2026.

Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES **171 605.60 €**

Il s'agit ici de reporter les crédits engagés et non mandatés à hauteur de 1 605.60 € et voter une inscription nouvelle de 170 000 € notamment pour l'acquisition de logiciels, interventions sur le site internet, immobilisations incorporelles diverses non individualisées en opérations (notamment étude de programmation lancée en 2020, portant sur un projet d'aménagement du 84 rue de bordeaux/103-107 boulevard Besson Bey -immeuble Toyon).

Chapitre 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

200 000 €

Inscription nouvelle : inscription de 200 000 € afin de pouvoir accorder des subventions d'équipement dans le cadre du règlement voté et notamment 50 000 € à l'AGCNAM – Enjmin pour la réalisation de ressources pédagogiques numériques.

Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1 078 584.40 €

Il s'agit ici de reporter les crédits engagés et non mandatés à hauteur de 48 584.40 € et voter une inscription nouvelle de 1 030 000 €.

Ces dépenses représentent les travaux réalisés par le Syndicat Mixte ainsi que l'ensemble des acquisitions de matériels informatiques, mobilier.

Les principales dépenses nouvelles proposées sont :

- Travaux aux Chais (modification SSI, mise en conformité ascenseurs, installation blocs secours, porte automatique entrée librairie, remplacement bornes escamotables) pour 100 000 €
- travaux 107 rue de Bordeaux (contrôle technique pour déclaration Erp, ventilation bureaux) pour 15 000 €
- Travaux 8 rue de Saintes (notamment habillage rives couverture) pour 5 000 €
- Travaux de rénovation logements 2 rue du Canal pour 90 000 €
- Travaux de reprise revêtement voie d'accès au 233 rue de Montmoreau pour 10 000 €
- Reprise couverture 93/95 boulevard Besson Bey pour 50 000 €
- Travaux Auberge espagnole (chassis vitré cage escalier) pour 20 000 €
- Travaux 42 rue de la Charente (réhabilitation de l'ensemble) pour 90 000 €
- Travaux Bâtiment du Nil / 138 rue de Bordeaux (aménagement d'une terrasse pour le restaurant universitaire, évacuation hotte Bar du Nil, alimentation AEP commerces) pour 40 000 €
- Travaux 197 rue de Bordeaux (réfection façades et pignon, remplacement menuiseries, aménagement Rdc et cuisine, travaux de sécurisation / soutènement des terres coté rempart) pour 150 000 €
- Acquisition et installation signalétique Quartier de l'Image et divers immobilisations liées à la communication du Pôle pour 50 000 €
- Acquisition matériels (remplacement matériels informatiques notamment), pour 50 000 €
- Travaux siège Smpi (installations téléphoniques et protection devant entrée) pour 30 000 €
- Divers travaux sur patrimoine immobilier (murage, relevé de bâtiments, mises en conformité, aménagements divers) pour 330 000 €

Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS

812 800 €

Report de crédits engagés et non mandatés à hauteur de 12 800 € et proposition d'une inscription nouvelle de 800 000 €, enveloppe permettant si nécessaire de lancer des travaux non prévus et non individualisés en opération.

Chapitre 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

50 000 €

Proposition d'inscription de crédits à hauteur de 50 000 €, enveloppe permettant notamment les écritures sur le compte 275 « Dépôts et cautionnements versés » (consignations dans le cadre de procédures notamment contentieuses).

2 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS

9 528 700.15 €

OPERATION N°0701 : ACQUISITIONS FONCIERES

Report de crédits : 45 000 € (acquisition du 178 rue de Bordeaux)

Crédits nouveaux : 700 000 €

Le SMPI Magelis restera attentif aux opportunités foncières du quartier pour de se positionner sur d'éventuels achats afin de conserver une réserve foncière suffisante pour les prochaines années.

OPERATION N°1501 : ILOT 111/117 RUE DE BORDEAUX

Inscription nouvelle : 1 690 170 €



Afin de pouvoir renforcer sa capacité d'accueil et disposer d'une offre immobilière adaptée au secteur de l'image et permettre l'installation de nouvelles entreprises ou surtout de nouvelles écoles le SMPI Magelis a décidé de mener un nouveau projet d'aménagement sur l'emprise située aux 111/117 rue de Bordeaux.

L'enveloppe votée permet de mener à bien l'ensemble des études préalables et conception d'une première construction d'une surface de 2000 m².

Cette opération est menée dans le cadre de groupements de commandes Ville d'Angoulême/Syndicat Mixte du Pôle Image. Ainsi, un programme commun a été élaboré et un concours de maîtrise d'œuvre commun lancé.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	5 000 000 € HT
CP 2020	9 830 € HT
CP 2021	1 690 170 € HT
CP 2022	2 300 000 € HT
CP 2023	1 000 000 € HT

OPERATION N°1701 : CENTRE DE DOCUMENTATION

Inscription nouvelle : 500 000 €



Cette opération est située au cœur du campus entre la passerelle et le barrage du Nil, en zone rouge du PPRI. Le périmètre de base consiste à réhabiliter 2 bâtiments existants (L et M), sur une surface de plancher de 196m et d'associer une extension de 30m² d'emprise au sol, sur 2 niveaux. La surface aménagée projetée sera d'environ 256m². La bibliothèque de l'EESI servira de base à l'équipement. Il sera composé d'un espace de documentation et de consultation, d'espaces de travail en petits groupes, et de projections. Des surfaces permettant les échanges, les consultations et les démonstrations de projets des différentes écoles du campus seront également aménagées.

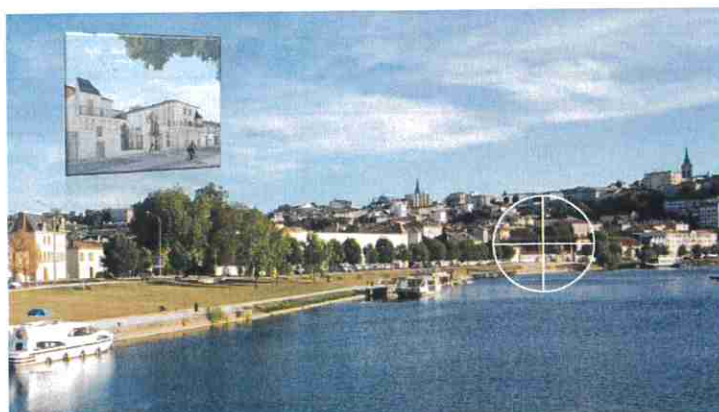
Cette opération est menée dans le cadre de groupements de commandes Ville d'Angoulême/Syndicat Mixte du Pôle Image. Ainsi, un programme commun a été élaboré et un concours de maîtrise d'œuvre commun lancé.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	1 807 000 €
CP 2021	500 000 €
CP 2022	900 000€
CP 2023	407 000 €

OPERATION N°1702 : 49/51 BOULEVARD BESSON BEY

Inscription nouvelle : 2 912 789 €



Poursuite de cette opération d'aménagement des locaux situés aux 49/51 boulevard Besson Bey pour permettre l'installation de l'Ecole 42 dans un lieu aménagé et équipé pour recevoir 150 étudiants, 7j/7et 24h/24. Sur ce projet la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Atelier du Trait.

L'immeuble classé patrimoine remarquable, permettra d'offrir 1350m² répartis sur les deux ailes rénovées, autour d'une cour intérieure dans laquelle une extension vitrée permettra d'entrer dans le bâtiment.

Les espaces de formation seront répartis en 3 clusters de 50 étudiants. Le bâtiment disposera également d'un amphithéâtre de 50 places, d'espaces de détente et de restauration ainsi que d'une zone dédiée à l'équipe encadrante.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	3 735 977 € HT
CP 2018	40 800 € HT
CP 2019	85 177 € HT
CP 2020	697 211 € HT
CP 2021	2 912 789 € HT

OPERATION N°1703 : STUDIOS PARADIS 2017

Inscription nouvelle : 1 952 240 €



La procédure pour le choix d'un concessionnaire n'a pas abouti. Magelis va stopper cette procédure et repartira sur un nouveau groupe de travail afin de définir l'avenir de ce lieu.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	2 000 000 €
CP 2019	30 660 €
CP 2020	17 100 €
CP 2021	1 952 240 €

OPERATION N°1801 : EESI

Inscription nouvelle : 1 198 380 €

La construction d'un bâtiment de 1200m² à destination de l'EESI permettra d'aménager un Atelier Volume, un atelier service, une galerie d'essai et une salle de conférence gradinée mutualisée avec celle-ci qui pourra accueillir 80 personnes. Les plateaux étudiants pour les 3ème et 5ème années y seront également aménagés.

Cette opération est menée dans le cadre de groupements de commandes Ville d'Angoulême/Syndicat Mixte du Pôle Image. Ainsi, un programme commun a été élaboré et un concours de maîtrise d'œuvre commun lancé.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	3 000 000 € HT
CP 2019	1 620 € HT
CP 2021	1 198 380 € HT
CP 2022	1 000 000 € HT
CP 2023	800 000 € HT

OPERATION N°1901 : EPERON

Report de crédits : 10 121.15 € correspondant au solde de travaux réalisés pour permettre l'ouverture de la salle Ice gérée par le CGR.

Inscription nouvelle : 220 000 €

Des travaux de mise en conformité de la partie théâtre (isolement des parois, électricité, accessibilité), un diagnostic étanchéité, un aménagement des parkings ainsi que la réfection des façades (parties briques) peuvent être envisagés afin de finaliser la réhabilitation de cet immeuble propriété du Pôle Image – Magelis.

OPERATION N°2001 : LAUBENHEIMER

Inscription nouvelle : 100 000 €



La réhabilitation de la maison Laubheimer, qualifiée de remarquable au titre du patrimoine bâti à préserver viendra compléter l'aménagement programmé au 111-117 rue de Bordeaux.

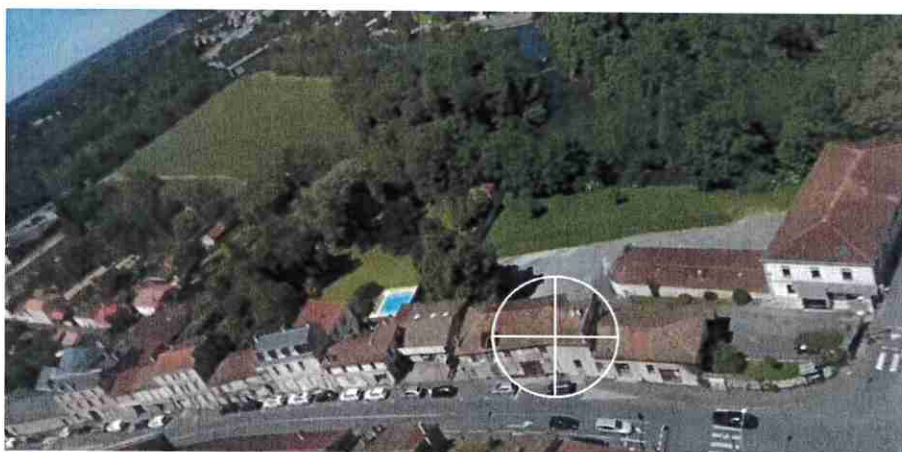
Cette opération est menée dans le cadre de groupements de commandes Ville d'Angoulême/Syndicat Mixte du Pôle Image. Ainsi, un programme commun a été élaboré et un concours de maîtrise d'œuvre commun lancé.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	600 000 € HT
CP 2021	100 000 € HT
CP 2022	332 000 € HT
CP 2023	168 000 € HT

OPERATION N°0903 : 164 RUE DE BORDEAUX

Inscription nouvelle : 100 000 €



Magelis dispose d'un ensemble immobilier situé entre le 164 et le 170 rue de Bordeaux sur une emprise d'environ 870m². Cet îlot composé de plusieurs bâtiments est placé au cœur du quartier de l'image, à proximité du bâtiment Le Nil, au niveau du carrefour Barouilhet et sur les parcelles avoisinant Les Ateliers Magelis. Les bâtiments sont très vétustes et des travaux de préservation des couvertures vont devoir être entrepris pour éviter leurs ruines.

Une faisabilité a été réalisée en 2019 pour étudier la possibilité d'implantation de l'école Objectif 3D sur cet ensemble. Celle-ci a mis en avant un potentiel aménageable d'environ 2000m² de plancher. Au regard des besoins de surfaces grandissant pour les formations des étudiants de l'Image, la phase pré-opérationnelle engagée à cette occasion pourrait se poursuivre pour recueillir et analyser les besoins de futurs occupants. Une fois l'opportunité et les objectifs du projet validé, une phase de programmation permettrait alors de définir les attentes, les espaces et leur articulation, ainsi que les exigences techniques et réglementaires d'une nouvelle opération d'aménagement.

OPERATION N°2102 : EXTENSION RESIDENCE ETUDIANTE

Inscription nouvelle : 100 000 €



Le Pôle Image a construit et mis à disposition du Crous une résidence étudiante de 63 logements entre 2014 et 2018. L'augmentation constante du nombre d'étudiants sur le campus image fait également accroître le nombre de demandes de logements dans le quartier.

Ainsi depuis plusieurs années, le SMPI Magelis poursuit les acquisitions immobilières sur une emprise d'environ 2500m² située rue de la Charente, à proximité immédiate de la résidence L'Auberge Espagnole. Celles-ci devraient arriver à terme en 2021 pour disposer de la totalité de la maîtrise foncière de l'îlot.

Ainsi des études pré-opérationnelles pourraient être engagées afin de vérifier l'opportunité, la faisabilité d'une opération d'aménagement et formuler un projet de construction d'une extension de la résidence étudiante.

Dans la droite ligne des orientations budgétaires présentées au Comité Syndical du 27 janvier 2021, les dépenses d'investissement du Budget 2021 du Syndicat Mixte du Pôle Image - MAGELIS sont proposées à hauteur de :

- 121 811.15 € de reports 2020 sur le budget d'investissement 2021
- 2 200 000 € de dépenses nouvelles 2021 (hors opérations individualisées)
- 9 473 579 € de dépenses nouvelles 2021 sur les opérations individualisées
- 680 000 € d'amortissement des emprunts
- 50 000 € correspondant aux autres immobilisations financières (consignations)
- 50 000 € correspondant aux autres dettes (cautionnements et viager)
- 20 000 € d'opérations d'ordre liées aux transferts en comptes définitifs
- 650 000 € d'opérations d'ordre liées aux amortissements
- 603 139.76 € de dépenses imprévues

soit un total reports et dépenses nouvelles 2021 de 13 848 529.91 €

L'équilibre de la section d'investissement pour un total de **13 848 529.91 €** serait réalisé de la façon suivante :

Reprise de l'excédent cumulé de la section d'investissement à fin 2020 :	8 468 529.91 €
Excédents de fonctionnement capitalisés :	200 000 €
FCTVA :	10 000 €
Produits des cessions :	900 000 €
Amortissements des immobilisations :	650 000 €
Ecritures d'ordre /Transferts aux comptes définitifs :	20 000 €
Virement de la section de fonctionnement :	600 000 €
Participations statutaires : 3 000 000 €	
- Département de la Charente	1 800 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Communauté d'agglomération GrandAngoulême	300 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €

.....

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et procéder au vote du Budget Primitif 2021 du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.

Le Président,

Jérôme SOURISSEAU

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 12 mars 2021

RAPPORT N°5

Exercice du droit de préemption DIA n° 20-0845 Autorisation à Monsieur le Président d'ester en justice

Rappel des faits :

Madame Marie-France RIBONDIN est propriétaire d'un immeuble d'habitation d'une surface totale de 110 m², divisé en 6 appartements loués, sis 2 rue du Canal sur la Commune d'Angoulême. Cet immeuble est situé sur la parcelle cadastrée Section AE n°725, pour une surface de 71 ca.

Le 13 novembre 2020, Madame RIBONDIN a déposé une déclaration d'intention d'aliéner sur cet immeuble par l'intermédiaire de son Notaire, Maître GLAUDET, aux conditions suivantes :

- Prix : 290 000,00 euros dont 9 000,00 € de mobilier,
- Acquéreurs : Monsieur Youri GEOFFROY et Mlle Laetitia RABILLER.

Le SMPI MAGELIS a sollicité de Madame RIBONDIN la communication de documents supplémentaires notamment :

- Le dossier de diagnostics techniques complet,
- La copie des conventions ou baux et des annexes,
- Les éventuelles servitudes existantes.

Le 27 janvier 2021, le SMPI MAGELIS a pris une délibération au terme de laquelle il a décidé d'exercer son droit de préemption et a autorisé son Président à, notamment, engager les démarches nécessaires à l'acquisition de l'immeuble pour un montant de 150.000 €, hors frais de commission et d'acte.

Après enquête, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, la valeur vénale de ce bien avait été estimée par les Domaines le 14 janvier 2021 à 120 000 €.

L'exercice du droit de préemption est motivé par la localisation du bien, dans un ilot massivement maîtrisé par le SMPI MAGELIS au cœur du Pôle Image, ce qui permettra l'extension de la résidence étudiante existante et répondra au besoin en logements des étudiants du Campus de l'Image.

Par lettre recommandée en date du 29 janvier 2021, le SMPI MAGELIS a notifié à Maître GLAUDET l'exercice de son droit de préemption pour un montant de 150 000 €.

Par courrier recommandé réceptionné le 9 février 2021, Madame RIBONDIN a notifié au SMPI MAGELIS sa décision de maintenir le prix de 290 000 € figurant dans la DIA, et demande que le prix soit fixé par le Juge de l'Expropriation compétent en la matière.

Une fois le prix fixé, le SMPI MAGELIS pourra renoncer à la DIA par délibération si le prix semble trop important.

*

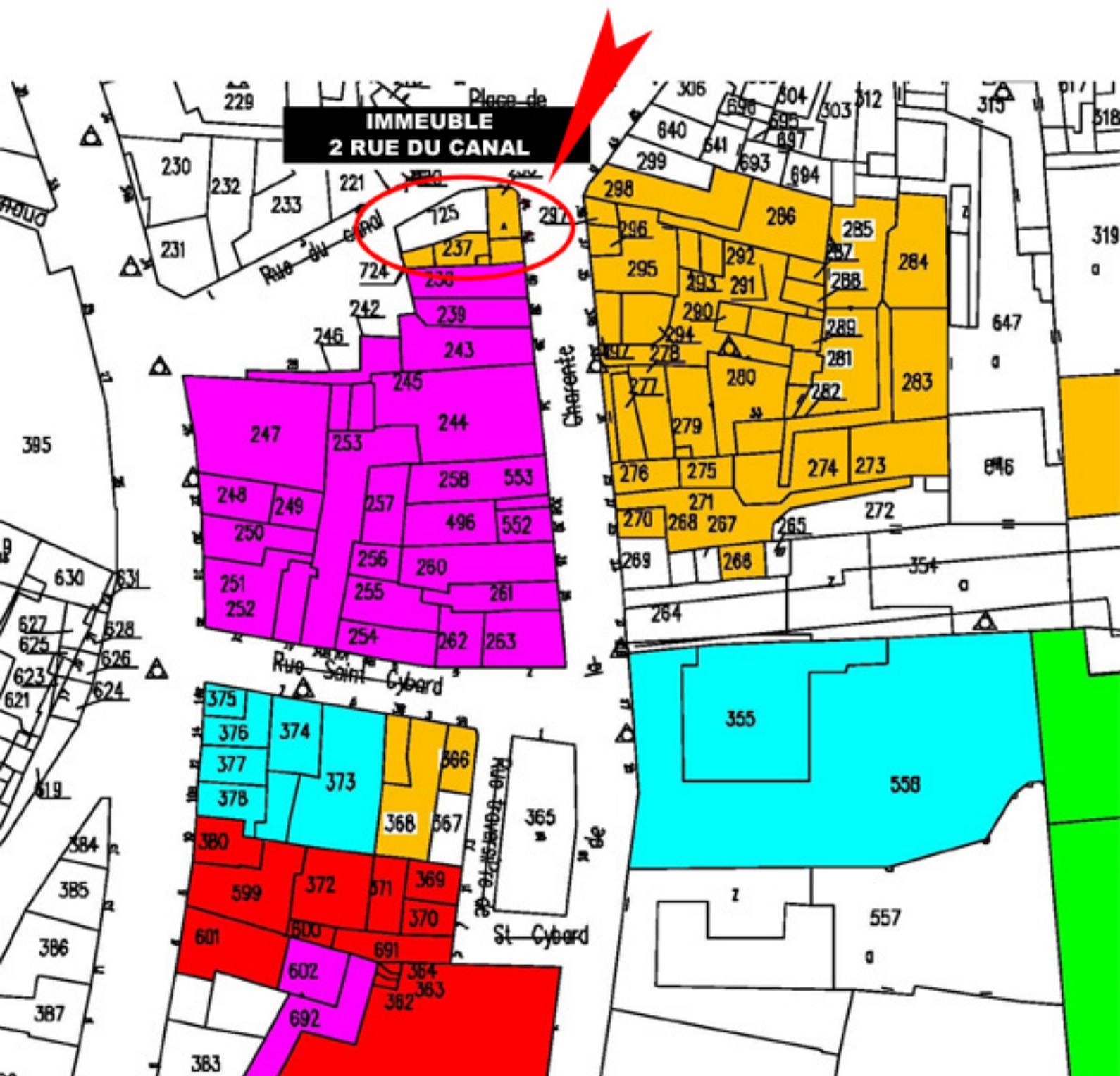
*

*

En conséquence et à défaut d'accord amiable sur le prix d'acquisition du bien, conformément à l'article R. 213-11 du Code de l'urbanisme et des articles R. 311-9 et suivants du Code de l'expropriation, Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- demander au Juge de l'Expropriation de fixer la valeur de l'immeuble appartenant à Madame Marie-France RIBONDIN - cadastré Section AE n°725 - 2 rue du Canal sur la commune d'Angoulême,
- m'autoriser à ester en justice dans cette affaire,
- confier la défense des intérêts du SMPI Magelis pour cette instance à Maître Etienne RECOULES du Cabinet LAVALETTE, 14 rue de Lavalette 16000 Angoulême,
- autoriser Monsieur le Payeur Départemental à verser en cours de procédure des provisions sur honoraires et frais.

Jérôme SOURISSEAU
Président du Pôle Image Magelis



COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 12 mars 2021

RAPPORT N°6

CONVENTION ANNUELLE DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ETABLIE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE ET LE SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS POUR L'ANNEE 2021

Le Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS a occasionnellement recours aux services de l'imprimerie départementale pour la réalisation de différents travaux de reprographie.

Or, dans un contexte réglementaire de clarification des relations entre les collectivités territoriales et leurs organismes partenaires, le Département de la Charente a souhaité améliorer la transparence dans l'attribution des aides qu'il verse et valoriser toutes ses mises à disposition, qu'elles soient financières ou en nature.

L'utilisation de ce service par le Syndicat Mixte implique donc la conclusion d'une convention annuelle de mise à disposition de moyens.

Aussi, je vous propose de renouveler cette démarche pour 2021, et vous soumetts le projet de convention afférent précisant les modalités et les conditions de mise à disposition des moyens accordés par le Département au Syndicat Mixte pour l'année 2021.

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- approuver le principe et les termes de la convention annuelle de mise à disposition de moyens établie entre le Département de la Charente et le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, sous réserve de l'avis concordant de la Commission Permanente du Département de la Charente ;
- m'autoriser ou tous autres délégataires à la signer, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Jérôme SOURISSEAU
Président du Pôle Image Magelis

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 12 Mars 2021

RAPPORT N°7

Subvention du Pôle Image Magelis à la Technopole EurekaTech du GrandAngoulême pour l'année 2021

Inaugurée en mars 2018 pour valoriser l'écosystème territorial, la Technopole EUREKATECH du GrandAngoulême a été créée dans le but d'accompagner la création, la croissance et la venue d'entreprises innovantes sur l'ensemble du Département autour de filières stratégiques que sont l'Image Numérique et les Industries Culturelles et Créatives (ICC), l'industrie du process, la mécanique et l'électronique et enfin l'industrie du luxe et du packaging.

Le Pôle Image Magelis a ainsi adhéré à la Technopôle en qualité de membre fondateur comme stipulé dans la délibération n°18 du 09 mars 2018.

Le Conseil d'Administration de la Technopôle a validé les orientations stratégiques et les ambitions pour 2021. Les échanges avec l'équipe du Pôle Image Magelis ont également permis de préciser les actions, listées ci-dessous, que portera la Technopole au titre des ICC dans une logique de renforcement et de complémentarité avec les programmes portés par Magelis :

1/ Entrepreneuriat :

- Permanence de la technopole à la pépinière image
- Lancement du programme Incubateur ICC en septembre en partenariat avec les écoles du Campus de l'Image Magelis
- Accompagnement à la structuration du cluster Jeux vidéo Nouvelle-Aquitaine
- Phase 2 du projet Confluenca Creativa

2/ Plateforme technologique & Projets collaboratifs

- Connecter les entreprises du Pôle Image avec le projet Usine du Futur Nouvelle-Aquitaine/GrandAngoulême
- Accompagner les entreprises sur des événements de diversification en complément des actions Magelis et Nouvelle-Aquitaine (exemple : Salon Museum Expert, Laval Virtual, Virtuality...)
- Impliquer toutes les composantes du Pôle Image dans le projet de plateforme technologique « formation immersive »
- Lancement d'un dispositif « innovation partagée » permettant de créer des passerelles entre les écosystèmes des entreprises numériques et images et les PME et Grands Comptes en Charente et en Région.

EurekaTech et Magelis partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière ICC et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises innovantes et leur développement économique.

Notre territoire dispose d'une maturité forte et la capacité d'EurekaTech à accompagner les entreprises et à animer la filière, associée au dynamisme, à l'expérience et à la reconnaissance

nationale et internationale du Pôle Image Magelis, permettront à cette collaboration de faire évoluer la dynamique locale et l'ancrage de la spécialité Image et Numérique d'Angoulême.

Pour mettre en place ces actions de collaboration, la Technopole Eurekatech sollicite le Pôle Image Magelis pour un soutien financier de 30 000 € au titre de l'année 2021 (identique à celui de 2020), permettant de consolider les programmes de la Technopole, de poursuivre ses travaux en s'inscrivant dans une logique collaborative car les actions technopolitaines doivent permettre de densifier le soutien aux actions d'accompagnement de l'innovation et de l'entrepreneuriat sur le territoire de GrandAngoulême et de la Charente.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2021 est établi à 577 000 €. Les autres partenaires qui soutiennent Eurekatech sont :

Grand Angoulême (mise à dispo)	230 000
Nouvelle Aquitaine (Start-Up, EDI, TI)	118 000
GrandAngoulême	69 000
AFD / GRAND ANGOULEME	35 040
Magelis	30 000
Grand Cognac	20 000
Prestation / Cotisation	20 000
CCI Charente (mise à dispo)	5 000

Une convention financière établie entre le Pôle Image Magelis et Eurekatech viendra préciser les engagements réciproques au titre de l'année 2021.

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- accepter le soutien financier du Pôle Image Magelis à la Technopole Eurekatech du GrandAngoulême, pour un montant de 30 000 €, au titre de l'année 2021,
- approuver le principe et les termes de la convention financière afférente,
- m'autoriser à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Jérôme SOURISSEAU
Président du Pôle Image Magelis

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 12 Mars 2021

RAPPORT N°8

Partenariat KissKissBankBank / Pôle Image Magelis pour l'organisation de la Game Cup 2021

KissKissBankBank, pionnier du financement participatif en France de projets créatifs, associatifs ou entrepreneuriaux, a imaginé, avec la Banque Postale et Jeu Vidéo Magazine, La Game Cup, première Coupe de France de la création indépendante de jeux vidéo. Ce concours, lancé en octobre 2019, s'organise en 3 phases: l'appel à projets avec les candidatures, la sélection des projets par un jury et la cérémonie finale de remise des prix.

La Game Cup a pour objectifs de repérer, accompagner et révéler les acteurs émergents du secteur, en mettant à leur disposition les outils nécessaires à leur développement, grâce à l'implication d'un panel de partenaires et d'encourager la création en répondant aux problématiques de financement, de visibilité médiatique, de développement et de distribution.

Le bilan de la 1^{ère} édition, dont la cérémonie finale, initialement prévue à Angoulême le 16 avril 2020 et reportée au 15 octobre 2020 pour cause de crise sanitaire, témoigne de la vitalité de la création vidéoludique en France et légitime la Game Cup dans le paysage des événements incontournables pour tous les créateurs :

- 117 projets de jeux vidéo candidats à l'appel à projets,
- + de 4000 votes en ligne en mars 2020 et +1.7 million de personnes touchées
- + 100 participants présents à la cérémonie finale à Angoulême le 15 octobre, + 400 personnes en moyenne devant le live et + 350 000 personnes touchées dont 260 000 avant le replay.
- + 50 partenaires, écoles, clusters, associations et institutions engagés dans l'opération

Le Pôle Image Magelis, qui joue un rôle prépondérant dans le développement de la filière image sur le territoire, mène des opérations de promotion spécifiques pour la filière du jeu vidéo au niveau local et régional. La région Nouvelle-Aquitaine et le Cnam-Enjmin ont montré un intérêt pour la Game Cup et se sont associés au Pôle Image pour l'organisation de la cérémonie finale à Angoulême.

Le Pôle Image Magelis souhaite poursuivre en 2021 son partenariat avec KissKissBankBank et contribuer à la création de la deuxième édition de la Game Cup avec l'organisation de la phase finale de l'événement à Angoulême, prévue le jeudi 30 septembre 2021.

Le budget prévisionnel de la Game Cup 2021 est estimé à 140 000 € TTC.

La couverture médiatique dont bénéficiera la Game Cup contribuera au rayonnement du Pôle Image Magelis et à son positionnement dans l'industrie du jeu vidéo.

Le Pôle Image Magelis pourrait s'associer à KissKissBankBank, organisateur de l'événement, dans le cadre d'une convention de partenariat (ci-annexée) précisant le soutien financier de 50 000€ apporté par Magelis ainsi que les droits et obligations des parties.

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- approuver le principe et les termes de la convention de partenariat établie entre KissKissBankBank et le Pôle Image Magelis, constitutive d'un soutien financier de 50 000 €, pour l'organisation de la Game Cup 2021,
- m'autoriser à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.


Jérôme SOURISSEAU
Président du Pôle Image Magelis

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 12 Mars 2021

RAPPORT N°9

Subvention du SMPI Magelis à l'Association Prenez du Relief pour l'année 2021

L'Association « Prenez du Relief » milite pour le développement et la diffusion des nouvelles technologies, nouvelles écritures audiovisuelles et cinématographiques liées au relief, la réalité virtuelle (VR), la réalité augmentée (AR), au format vertical et aux applications culturelles de l'Intelligence Artificielle (IA).

Dans ce cadre, l'Association organise en octobre 2021, à Angoulême, la neuvième édition du Festival « Courant 3D », en synergie avec « Immersivity », le rendez-vous des Talents de la XR organisé par Magelis.

L'objectif du Festival est de promouvoir et de questionner les nouvelles écritures et les nouvelles technologies immersives et interactives utilisées dans la production audiovisuelle et cinématographique.

Au fil des éditions, ce Festival de films en 3D, (x)R, verticaux, ou issus de l'Intelligence Artificielle est devenu un événement remarquable et remarqué et bénéficie d'une renommée internationale importante et supportée par Unifrance, notamment en Asie. Nationalement, le Festival est également diffusé dans les plus importants événements liés au court métrage comme le Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand ou encore le Festival international du court métrage d'animation de Roanne.

Sur le territoire, l'Association a noué plusieurs partenariats sur l'innovation audiovisuelle avec les écoles du Campus de l'Image d'Angoulême (LISA, IUT, EMCA, CREADOC et CEPE), mais aussi avec des lycées et collèges du département, des MJC et des cinémas du département et la médiathèque Alpha de GrandAngoulême.

Un appel à projets graphiques est en cours pour la création du visuel de l'affiche de l'édition 2021. L'Appel à films et expériences pour le Festival est ouvert jusqu'au 01 Juillet 2021.

En parallèle de l'organisation du Festival, l'Association souhaite mener en 2021 les actions suivantes :

- La Fête du Court-Métrage : à l'initiative du CNC, l'Association a été reconduite pour organiser cette fête nationale au niveau local. L'association souhaite cette année y proposer une soirée

« off » pour les étudiants du Campus de l'Image d'Angoulême afin de diffuser une sélection de leurs courts métrages.

- L'Association souhaite cette année poursuivre son travail sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle appliquée aux cinémas et à la culture pour lequel elle travaille en étroite collaboration avec le Vietnam, quatrième au classement mondial de l'IA. Elle souhaite associer Magelis au second Festival qu'elle organise à Saigon en novembre 2021.
- L'Association souhaite également travailler pour la recherche universitaire en nouvelles technologies / nouvelle écritures. Elle a pour projet de publier chaque année une thèse universitaire afin de faire d'Angoulême une référence de la recherche en audiovisuel. Et souhaite aussi développer le projet « La Metis » afin d'installer à Angoulême un espace européen dédié au « new storytelling » en phase avec le Plan d'actions européen sur le secteur audiovisuel publié le 3 décembre 2020.

Pour mettre en place ces actions, l'Association se tourne vers le Pôle Image Magelis et sollicite un soutien financier de 16 000 €.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2021 est établi à 86 300 €.

Les autres partenaires qui soutiennent l'Association sont (*montants versés pour l'année 2020*):

Magelis	12 000 €
Département de la Charente	6 000 €
GrandAngoulême	3 500 €
Ville d'Angoulême	4 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	2 100 €
SACEM	2 000 €
DRAC	2 500 €

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- accepter le principe d'un soutien financier du Pôle Image Magelis à l'association « Prenez du Relief », pour un montant de 12 000 €, au titre de l'année 2021, soit une somme identique à 2020,
- approuver le principe et les termes de la convention afférente (ci-annexée),
- m'autoriser à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Jérôme SOURISSEAU
Président du Pôle Image Magelis

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 12 mars 2021

RAPPORT N°10

RESSOURCES HUMAINES / TABLEAU DES EFFECTIFS - EXERCICE 2021

A ce jour, le tableau prévisionnel des effectifs du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis s'établit pour l'exercice 2021 comme suit :

CELLULE Intitulé des fonctions	GRADE ACTUEL [GRADE(S) POSSIBLE(S)]	NOMBRE <i>Statut de l'agent</i>
DIRECTION GENERALE DES SERVICES		
Directeur Général des Services	Catégorie A – Emploi fonctionnel [Ingénieur Principal - Directeur Territorial]	1 (pourvu – <i>CDI de droit public – Art 1224-3 du Code du Travail intégrant la L. 2005-843 du 26/07/2005 modifiée</i>)
Responsable Prospection et Animation Economique / ou Directeur du Développement Economique	Catégorie A - [Attaché - Attaché Principal]	1 (non pourvu)
Chargé(e) de la Gestion des fonds de soutien cinématographiques et audiovisuels	Catégorie B – [Rédacteur Territorial - Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe] - Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1 (pourvu – <i>CDI de droit public - Art 1224-3 du Code du Travail intégrant la L. 2005-843 du 26/07/2005 modifiée</i>)

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE		
Directeur Administratif et Financier	Catégorie A - [Attaché Principal] - Attaché hors classe	1 (pourvu - <i>Titulaire</i>)
Assistant administratif et juridique	Catégorie B – [Rédacteur - Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe]	1 (pourvu - <i>Titulaire</i>)
Assistante Finances	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1 (non pourvu) – <i>Départ en retraite le 01/04/2020</i>
Assistante	Catégorie C - Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1 (pourvu - <i>Titulaire</i>)
DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MARKETING		
Directeur de la Communication et du Marketing	Catégorie A - Attaché Principal - [Attaché]	1 (pourvu - <i>CDD – Art 3-2_2° L. 84-53 du 26/01/1984</i>)
Chargée de Communication	Catégorie A - Attaché - [Attaché Principal]	1 (pourvu - <i>CDI de droit public – Art 3-3_2° et dernier alinéa L. 84-53 du 26/01/1984</i>).
Assistante	Catégorie C - Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe - [Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe]	1 (pourvu - <i>Titulaire</i>)

DIRECTION FORMATION / RECHERCHE		
Directeur Formation / Recherche	Catégorie A - Ingénieur - [Ingénieur Principal]	1 (pourvu – <i>Titulaire</i>)
Chargé(e) d'exploitation audiovisuel – référent son	Catégorie A - [Ingénieur - Ingénieur principal]	1 (pourvu - <i>CDD jusqu'au 31 août 2021 – Art 3-2_2° L. 84-53 du 26/01/1984</i>)
Technicien audiovisuel	Catégorie B – Technicien - [Technicien principal de 2 ^{ème} classe - Technicien principal de 1 ^{ère} classe]	1 (non pourvu depuis le 1 ^{er} août 2020) – <i>Poste à temps non complet créé avec une durée hebdomadaire minimale de 17.5h/35, occupé à 60%.</i>
Secrétaire pédagogique / responsable de scolarité	Catégorie C - [Adjoint administratif] - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - [Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe].	1 (pourvu – <i>Titulaire</i>)
DIRECTION PROJETS / EXPLOITATION		
Chef de projet Bâtiments, Aménagements et Urbanisme	Catégorie A - Ingénieur principal - [Ingénieur - Ingénieur hors classe]	1 (pourvu - <i>Titulaire</i>)
Chargé d'opérations Bâtiments	[Catégorie C - Adjoint technique - Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe]	1 (pourvu - <i>Titulaire</i>)
	Catégorie C - Agent de maîtrise - [Agent de maîtrise principal]	
	Catégorie B – [Technicien – Technicien principal de 2 ^{ème}	1 (pourvu)

	classe] - Technicien principal de 1 ^{ère} classe	<i>Agent occupant initialement le poste et titulaire de ce grade en disponibilité depuis le 1^{er} mars 2019.</i>
Assistante	[Catégorie C - Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe] - Catégorie B - Rédacteur Territorial	1 (pourvu – Titulaire)
EMPLOIS TEMPORAIRES (si accroissement temporaire d'activité, accroissement saisonnier d'activité ou autres cas autorisés par la Loi)	Catégorie fixée en fonction des besoins	Non déterminé (en fonction des besoins)
EMPLOIS DE VACATAIRES	Selon délibération du 19 mai 2010 et du 2 mars 2012	Non déterminé (en fonction des besoins)

*

*

*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- valider le tableau des effectifs pour 2021 tel que présenté.

Jérôme SOURISSEAU
Président du Pôle Image Magelis

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 12 mars 2021

RAPPORT N°11

MODIFICATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DU SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Par délibération en date du 6 juin 2016, les membres du Comité Syndical ont approuvé l'institution de quatre commissions thématiques dénommées « Finances / Economie », « Formation / Recherche », « Aménagement » et « Studios Paradis ».

Chacune des commissions est composée de sept membres, permettant la représentation de tous les partenaires du Pôle Image, à savoir :

- de droit, le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis ;
- deux membres pour le Département de la Charente ;
- un membre pour la Région Poitou-Charentes ;
- un pour la Commune d'Angoulême ;
- un pour GrandAngoulême ;
- et un pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Angoulême.

Aujourd'hui, afin de répondre aux exigences du nouvel environnement du Pôle Image et d'accompagner les futures orientations stratégiques, il est proposé de modifier les commissions existantes et d'instaurer deux nouvelles commissions : « Communication », « Prospective ». La répartition des membres au sein de chacune des commissions serait maintenue à l'identique.

Par ailleurs, il est proposé, suite au Comité Syndical du 27 janvier 2021, de valider la composition de la commission « Studios Paradis », comme suit :

- Madame Stéphanie Garcia et Monsieur Didier Jobit, représentants du Département de la Charente ,
- Monsieur William Jacquillard, représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Madame Valérie SCHERMANN ; représentante de la Ville d'Angoulême,
- Monsieur Gérard Desaphy, représentant de l'Agglomération GrandAngoulême,
- Madame Anne Frangeul, représentante de la CCIT d'Angoulême.

Il est précisé qu'en fonction des thèmes abordés, ces commissions pourront être élargies à d'autres élus, aux acteurs du secteur ou à des personnes qualifiées et expertes.

*

*

*

Aussi, je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- approuver l'institution de deux nouvelles commissions, dénommées « Communication » et « Prospective » ;
- désigner les représentants de chacun des membres au sein de ces deux commissions ;
- valider la désignation des représentants de chacun des membres au sein de la commission « Studios Paradis » tel que proposé ;
- m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Jérôme SOURISSEAU



Président du Pôle Image Magelis